

A ceux qui seraient concernés

Nous voudrions porter à votre attention la situation de Yoshihiro INOUE, un prisonnier condamné à mort au Japon. Inoue, 41 ans, a été un membre important de la secte japonaise *Aum Shinrikyo*. Cette secte a commis au Japon une série de crimes atroces dont l'attaque au gaz sarin qui a tué treize personnes et blessé 6000 personnes dans le métro de Tokyo en 1995. Le jugement définitif d'Inoue l'a condamné à la peine capitale en 2009.

Nous ne pouvons pas accepter ce jugement car nous nous opposons au principe de la peine de mort. Nous regrettons que le Japon autorise toujours la peine capitale. Le premier procès d'Inoue l'avait condamné à perpétuité, mais son deuxième procès l'a condamné à mort bien qu'aucune nouvelle preuve à charge n'ait été déposée.

Inoue s'est joint à la secte *Aum* quand il n'avait que 16 ans, et il a développé une confiance absolue en Shoko Asahara, fondateur de la secte fanatique. Inoue a été mêlé dans plusieurs affaires criminelles, cependant, il n'a jamais tué personne lui-même.

Depuis son arrestation, Inoue a prononcé son profond regret pour sa participation à la secte et a confessé tous les détails de ce qu'il savait sur les crimes. Il veut continuer à révéler les affaires pour éclaircir les raisons pour lesquelles la secte a commis de telles violences. Il a adressé ses condoléances les plus profondes aux familles des victimes et a exprimé ses excuses les plus sincères aux blessés.

Nous continuons à nous battre pour lui non seulement parce que nous sommes contre la peine de mort, mais aussi parce qu'il est un véritable pénitent qui doit vivre pour continuer à racheter ses péchés.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous sollicitons votre aide en signant cette pétition afin de réclamer la commutation de la peine de mort en emprisonnement à vie.

Yoshiyuki Hirano, secrétaire

28-7 Koyama, Shimofusa-cho, Kita-ku, Kyoto, 603-8151

Tel/Fax(075)432-0573

Date:           ,           .

A l'attention de Monsieur le garde des Sceaux

Nom	adresse

1. Le/la signataire devra avoir au moins vingt ans légalement.
2. Indiquez votre nom et votre adresse. N'oubliez pas de mettre l'adresse exacte après chaque nom même s'il s'agit de la même adresse.
3. Protection de la vie privée : les informations vous concernant ne peuvent être vendues, ni échangées, ni transférées, ni données à aucune autre entité pour aucune raison, sans votre consentement.